

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU
07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS-GÉRAUX, était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sandrine JUHEL, Maire.

Présents : Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Caroline HAYCOX, Frédéric BEAUCHAMP, Christophe PACE, Anne THIBAUT, Pascal L'HERMITTE, Léa HERVÉ, Clément BRIZARD, Sophie HAMÉON (arrivée à 19h42), Cyril RIBET, Éric SIMON (arrivé à 20h03), Édith PERROQUIN (arrivée à 19h41)

Absents excusés : Brigitte PETITPAS, Solène HAMELIN

Pouvoir : Brigitte PETITPAS à Denis GOUPIL et Éric SIMON à Clément BRIZARD (entre 19h30 et 20h03)

Secrétaire de séance : Anne THIBAUT

Nombre de conseillers : 15

présents : 13

votants : 14

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Mme le Maire soumet, à l'approbation du conseil municipal, le procès-verbal de la séance du 16 juin 2026.

Décision :

Avec 12 voix, l'assemblée délibérante valide le procès-verbal de la séance du 16 juin 2026.

➤ 1 : PERSONNEL

- Pas de dossier en cours

➤ 2 : FINANCES

a) Informations financières

Rapporteur : Sandrine JUHEL

Mme le Maire informe l'assemblée délibérante, que dans le cadre de sa délégation de signature, les devis suivants ont été signés :

- 1) D'un montant de 825.00 € TTC de la société L'ATHANOR SEME
Le 23 juin 2026
Pour l'achat de jeux pour l'école
En section d'investissement OP 250, article 2188

- 2) D'un montant de 456.85 € TTC de la société IKEA
 Le 22 juin 2026
 Pour l'achat de mobilier pour l'école
 En section d'investissement OP 250, article 2188

b) Tarifs communaux : salle polyvalente et maison communale

Arrivée d'Édith PERROQUIN à 19h41 et de Sophie HAMÉON à 19h42

Rapporteur : Sandrine JUHEL

À la suite de la commission « finances » réunie le 29 juin 2026, Mme le Maire propose de réévaluer les tarifs communaux des locations des salles polyvalente et communale à compter du 1^{er} septembre 2026 :

Salle communale : commune	Tarif actuel	2 %	3 %	5 %	1 ^{er} septembre 2026
1 jour sans cuisine	115.00 €	117 €	118 €	121 €	120.00 €
1 jour avec cuisine	150.00 €	153 €	155 €	158 €	155.00 €
Week-end sans cuisine	155.00 €	158 €	160 €	163 €	165.00 €
Week-end avec cuisine	190.00 €	194 €	196 €	200 €	200.00 €
Vin d'honneur	60.00 €	61 €	62 €	63 €	65.00 €
Vaisselle	0.20€/pers				0.20 €
Energie	0.45€/kwh				0.35 €
Vaisselle abîmée ou manquante	1.52€ par pièce				2.00 €
Accessoire abîmé ou manquant	prix coûtant par pièce				
Caution salle	250.00 €				

Salle communale : hors commune	Tarif actuel	2 %	3 %	5 %	1 ^{er} septembre 2026
1 jour sans cuisine	160.00 €	163 €	165 €	168 €	200.00 €
1 jour avec cuisine	195.00 €	199 €	201 €	205 €	250.00 €
Week-end sans cuisine	215.00 €	219 €	221 €	226 €	270.00 €
Week-end avec cuisine	250.00 €	255 €	258 €	263 €	300.00 €
Vin d'honneur	70.00 €	71 €	72 €	74 €	75.00 €
Vaisselle	0.40€/pers				0.40 €
Energie	0.45€/kwh				0.35 €
Vaisselle abîmée ou manquante	1.52€ par pièce				2.00 €
Accessoire abîmé ou manquant	prix coûtant par pièce				
Caution salle	250.00 €				

Salle polyvalente : commune	Tarif actuel	2 %	3 %	5 %	1 ^{er} septembre 2026
1 jour sans cuisine	175.00 €	179 €	180 €	184 €	185.00 €
1 jour avec cuisine	235.00 €	240 €	242 €	247 €	245.00 €
Week-end sans cuisine	225.00 €	230 €	232 €	236 €	250.00 €
Week-end avec cuisine	275.00 €	281 €	283 €	289 €	300.00 €
Jour supplémentaire	105.00 €	107 €	108 €	110 €	110.00 €
Vaisselle	0.20€/pers				0.20 €
Energie	0.45€/kwh				0.35 €
Vaisselle abîmée ou manquante	1.52€ par pièce				2.00 €
Accessoire abîmé ou manquant	prix coûtant par pièce				
Sono + vidéo	80.00 €				
Caution ménage	150.00 €				
Caution cuisine	150.00 €				
Caution salle	250.00 €				
Caution sono + vidéo	2 000.00 €				

Salle polyvalente : hors commune	Tarif actuel	2 %	3 %	5 %	1 ^{er} septembre 2026
1 jour sans cuisine	275.00 €	281 €	283 €	289 €	300.00 €
1 jour avec cuisine	360.00 €	367 €	371 €	378 €	375.00 €
Week-end sans cuisine	340.00 €	347 €	350 €	357 €	400.00 €
Week-end avec cuisine	420.00 €	428 €	433 €	441 €	475.00 €
Jour supplémentaire	110.00 €	112 €	113 €	116 €	120.00 €
Vaisselle	0.40€/pers				0.40 €
Energie	0.45€/kwh				0.35 €
Vaisselle abîmée ou manquante	1.52€ par pièce				2.00 €
Accessoire abîmé ou manquant	prix coûtant par pièce				
Sono + vidéo	80.00 €				
Caution ménage	150.00 €				
Caution cuisine	150.00 €				
Caution salle	250.00 €				
Caution sono + vidéo	2 000.00 €				

Décision :

À l'unanimité, le conseil municipal valide les tarifs communaux pour les salles communale et polyvalente, au 1^{er} septembre 2026 (sauf les contrats en cours), comme suit :

Salle communale : commune	Tarif au 1 ^{er} septembre 2026
1 jour sans cuisine (lundi au vendredi)	120.00€
1 jour avec cuisine (lundi au vendredi)	155.00€
Week-end sans cuisine	165.00€
Week-end avec cuisine	200.00€
Vin d'honneur	65.00€
Vaisselle	0.20€/personne
Energie	0.35€/kwh
Vaisselle abîmée ou manquante	2.00€ par pièce
Accessoire abîmé ou manquant	Prix coûtant par pièce
Caution salle	250.00€

Salle communale : hors commune	Tarif au 1^{er} septembre 2026
1 jour sans cuisine (lundi au vendredi)	200.00€
1 jour avec cuisine (lundi au vendredi)	250.00€
Week-end sans cuisine	270.00€
Week-end avec cuisine	300.00€
Vin d'honneur	75.00€
Vaisselle	0.40€/personne
Energie	0.35€/kwh
Vaisselle abîmée ou manquante	2.00€ par pièce
Accessoire abîmé ou manquant	Prix coûtant par pièce
Caution salle	250.00€

Salle polyvalente : commune	Tarif au 1^{er} septembre 2026
1 jour sans cuisine (lundi au vendredi)	185.00€
1 jour avec cuisine (lundi au vendredi)	245.00€
Week-end sans cuisine	250.00€
Week-end avec cuisine	300.00€
Jour supplémentaire	110.00€
Vaisselle	0.20€/personne
Energie	0.35€/kwh
Vaisselle abîmée ou manquante	2.00€ par pièce
Accessoire abîmé ou manquant	Prix coûtant par pièce
Sono + vidéo	80.00€
Caution ménage	150.00€
Caution cuisine	150.00€
Caution salle	250.00€
Caution sono + vidéo	2 000.00€

Salle polyvalente : hors commune	Tarif au 1^{er} septembre 2026
1 jour sans cuisine (lundi au vendredi)	300.00€
1 jour avec cuisine (lundi au vendredi)	375.00€
Week-end sans cuisine	400.00€
Week-end avec cuisine	475.00€
Jour supplémentaire	120.00€
Vaisselle	0.40€/personne
Energie	0.35€/kwh
Vaisselle abîmée ou manquante	2.00€ par pièce
Accessoire abîmé ou manquant	Prix coûtant par pièce
Sono + vidéo	80.00€
Caution ménage	150.00€
Caution cuisine	150.00€
Caution salle	250.00€
Caution sono + vidéo	2 000.00€

c) Tarifs communaux : restaurant scolaire

Rapporteur : Sandrine JUHEL

À la suite de la commission « finances » réunie le 29 juin 2026, Mme le Maire propose de réévaluer les tarifs communaux du restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2026 comme suit :

Public concerné	Tarif actuel	Proposition 2026
Enfant	3.20 €	3.30 €
Adulte	5.25 €	5.35 €
Tarif enfant Plesder 3.30€ au 1 ^{er} septembre 2026		

Décision :

À l'unanimité, le conseil municipal valide les tarifs du restaurant scolaire au 1^{er} septembre 2026 comme suit :

Public concerné	Au 1 ^{er} septembre 2026
Enfant	3.30€
Adulte	5.35€

d) Tarifs communaux : garderie

Rapporteur : Sandrine JUHEL

À la suite de la commission « finances » réunie le 29 juin 2026, Mme le Maire propose de réévaluer les tarifs communaux de la garderie à compter du 1^{er} septembre 2026 comme suit :

2025/2026			
Quotient familial	0 à 800	800 à 1500	+ 1500
Tarif 1/2 journée	1.00 €	1.40 €	1.55 €
Tarif journée	1.50 €	2.10 €	2.50 €
Tarif après 18h45	5€ le 1/4 d'heure entamé par jour et par enfant		

2026/2027			
Quotient familial	0 à 800	800 à 1500	+ 1500
Tarif 1/2 journée	1.10 €	1.50 €	1.65 €
Tarif journée	1.60 €	2.20 €	2.60 €
Tarif après 18h45	5€ le 1/4 d'heure entamé par jour et par enfant		

Décision :

À l'unanimité, le conseil municipal valide les tarifs de la garderie au 1^{er} septembre 2026 comme suit :

Quotient familial	0 à 800	800 à 1500	+ 1500
Tarif 1/2 journée*	1.10 €	1.50 €	1.65 €
Tarif journée*	1.60 €	2.20 €	2.60 €
Tarif après 18h45	5€ le 1/4 d'heure entamé par jour et par enfant		

*Goûter compris si garderie le soir

e) Tarifs communaux : photocopies

Arrivée d'Éric SIMON à 20h03

Rapporteur : Sandrine JUHEL

À la suite de la commission « finances » réunie le 29 juin 2026, Mme le Maire propose de réévaluer les tarifs communaux pour les photocopies à compter du 1^{er} septembre 2026 comme suit :

À aujourd'hui	Photocopies A4		Photocopies A3	
	noir et blanc	couleur	noir et blanc	couleur
Particulier	0.30 €	0.60 €	0.60 €	1.20 €
Associations	0.20 €	0.40 €	0.40 €	0.80 €

1 page = 1 recto ou 1 verso

1 feuille recto/verso = 2 pages

500 premières pages A4 ou 250 premières pages A3 seront gratuites pour les associations

1 ^{er} septembre 2026	Photocopies A4		Photocopies A3	
	noir et blanc	couleur	noir et blanc	couleur
Particulier	0.30 €	0.60 €	0.60 €	1.20 €
Associations	0.25 €	0.45 €	0.45 €	0.85 €

1 page = 1 recto ou 1 verso

1 feuille recto/verso = 2 pages

500 premières pages A4 ou 250 premières pages A3 seront gratuites pour les associations

Décision :

À l'unanimité, le conseil municipal valide les tarifs des photocopies au 1^{er} septembre 2026 comme suit :

1 ^{er} septembre 2026	Photocopie A4		Photocopie A3	
	noir et blanc	couleur	noir et blanc	couleur
Particulier	0.30€	0.60€	0.60€	1.20€
Associations	0.25€	0.45€	0.45€	0.85€

1 page = 1 recto ou 1 verso

1 feuille recto/verso = 2 pages

500 premières pages A4 ou 250 premières pages A3 gratuites pour les associations

f) Subventions communales

Rapporteur : Sandrine JUHEL

À la suite de la commission « finances » réunie le 29 juin 2026, Mme le Maire propose au conseil municipal de verser les subventions suivantes :

Nom de l'association	Subvention 2024	Subvention 2025	Demande 2026	Subvention proposée 2026
France Adot	30.00 €	30.00 €	X	30.00 €
Ligue contre le cancer	130.00 €	130.00 €	X	130.00 €
Secours Catholique	100.00 €	100.00 €		100.00 €
APE	715.00 €	715.00 €	X	715.00 €
Au Fil des Champs	170.00 €	170.00 €		170.00 €
Banque alimentaire	100.00 €	100.00 €	X	100.00 €
Cercle Culturel Rance Linon	105.00 €	105.00 €	X	105.00 €
Club de l'amitié	275.00 €	275.00 €		275.00 €
Entente du Brice	430.00 €	430.00 €		430.00 €
FNACA	170.00 €	170.00 €		170.00 €
Les Classes	170.00 €	170.00 €	X	170.00 €
AMF Téléthon (OLSPE)	100.00 €	100.00 €	X	100.00 €
La Pétanque Gérausienne	600.00 €	600.00 €		600.00 €
La Gérausienne	540.00 €	540.00 €		540.00 €
Cardio Fight	- €	170.00 €	X	170.00 €
Comice Agricole	- €	250.00 €		250.00 €
Les Fal'Amis	100.00 €	200.00 €	X	200.00 €
S.TEAM	275.00 €	275.00 €	X	275.00 €
Amis et meneurs des aubriais	- €	170.00 €		170.00 €
Total	4 010.00 €	4 700.00 €		4 700.00 €

CCAS : 657363

Autres subventions : 65748

Mme le Maire informe également l'assemblée délibérante que des demandes de subvention ont été faites par les associations suivantes :

Nom de l'association	
Association régionale des laryngectomisés et des mutilés de la voix de Bretagne	
APAJH	Association pour adultes et jeunes handicapés des Côtes-d'Armor
Rêves de Clown	Visite de clowns professionnels à l'hôpital
Solidarité paysans	Accompagnement des agriculteurs
Restau du cœur 22	Aide alimentaire
Secours populaire	Accompagnement des ménages en difficulté
CIDFF	Droit des femmes et des familles
Pompier des Côtes-d'Armor	
Leucémie - espoir 22	
France rein 22	
Protection civile	
ADSM	Assemblée des directeurs et des secrétaires de mairie
Association C.L.O.E (Maison excargot)	Aides aux enfants victimes de troubles neurologiques
Cuba coopération France (22)	solidarité humanitaire avec les collectivités et organismes cubains
Quatre Vaux Les Mouettes	Action en direction des personnes en situation de handicap

Une réunion avec les associations sera programmée début septembre pour fixer notamment le calendrier 2027.

Un rappel d'utilisation du CERFA pour l'obtention de subventions sera rappelé lors de cette rencontre.

Décision :

Frédéric BEAUCHAMP, Christophe PACE, Caroline HAYCOX, Éric SIMON et Pascal L'HERMITTE, étant personnellement intéressés, ne peuvent pas prendre part au vote.

Avec 9 voix, le conseil municipal valide le montant des subventions allouées aux associations comme susmentionnées.

g) Halle couverte

Rapporteur : Frédéric BEAUCHAMP

À la suite de la réunion avec les associations pour la présentation du projet de halle couverte, il en ressort que les associations Les Fal'Amis et la Pétanque Gérausienne seraient intéressées par ce projet.

Frédéric BEAUCHAMP explique également avoir reçu, des services de Dinan Agglomération, une réponse pour l'implantation du bâtiment qui à ce jour ne devrait pas poser de problème en termes d'urbanisme.

La CVRE confirme son intérêt pour ce bâtiment mais ne peut s'engager à ce jour car cela dépendra des conditions d'EDF et du nombre d'acheteurs pour l'électricité.

Le calendrier des subventions (contrat de territoire et fonds de concours) nécessite également de se positionner sur la construction ou non de la halle couverte.

Un vote à bulletins secret est proposé à l'assemblée délibérante.

Les résultats du vote sont les suivants :

- 3 oui
- 11 non

Le projet de la halle couverte est abandonné.

g) Rénovation énergétique : étude géotechnique

Rapporteur : Christophe PACE

Dans le cadre de la rénovation énergétique, Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une étude géotechnique doit être programmée.

En effet, les interventions et nouveaux aménagements dans les locaux vont entraîner des augmentations de charges sur les fondations des bâtiments existants.

Différentes sociétés ont été sollicitées pour l'établissement de devis, il en résulte ce qui suit :

Entreprise	HT	TVA	TTC	Observations
ECR Environnement (GUINGAMP)	3 185.00€	637.00€	3 822.00€	
SOLCAP (Plérin)	4 436.00€	887.20€	5 323.20€	

LAHOCY (Saint-Brieuc)	2 990.00€	598.00€	3 588.00€	
--------------------------	-----------	---------	-----------	--

Décision :

Après étude des devis, celui de SOLCAP semble le plus complet pour l'étude demandée.

À l'unanimité, le conseil municipal :

- Valide le devis de SOLCAP de Plérin d'un montant de 5 323.20€ TTC
- Autorise Mme le Maire à le signer
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents y afférent

La dépense sera affectée en section d'investissement, OP 242, article 203.

➤ 3 : BÂTIMENTS COMMUNAUX

a) Rénovation énergétique : Approbation de l'Avant-Projet Définitif

Rapporteur : Christophe PACE

Mme le Maire rappelle que, à la suite de l'appel d'offres du 19 octobre 2025 pour la rénovation énergétique de la mairie et de l'école, le cabinet LADR Architectes a été nommé maître d'œuvre pour ce projet par délibération n° du 2026-01-05 en date du 20 janvier 2026.

Après plusieurs réunions avec le cabinet d'architectes et ses partenaires, le projet arrive au stade de l'avant-projet définitif pour un montant prévisionnel de :

Allotissement	Montant estimatif APD HT	Montant estimatif APD (si brise soleil + stores école et mairie) HT	Montant estimatif APD (si brise soleil + stores mairie) HT	Montant estimatif APD (stores école et mairie) HT
Lot 1 - Démolition / gros œuvre	115 280.00€	115 280.00€	115 280.00€	115 280.00€
Lot 2 - Aménagements extérieurs	11 300.00€	11 300.00€	11 300.00€	11 300.00€
Lot 3 - Charpente bois / menuiseries extérieures	41 700.00€	41 700.00€ + 22 250.00€	41 700.00€ + 12 250.00€	41 700.00 + 22 250.00€
Lot 4 - Couverture ardoise / zinc	6 600.00€	6 600.00€	6 600.00€	6 600.00€
Lot 5 - Isolation / cloisons sèches / plafonds	137 500.00€	137 500.00€	137 500.00€	137 500.00€
Lot 6 - Menuiseries intérieures bois	48 600.00€	48 600.00€	48 600.00€	48 600.00€
Lot 7 - revêtements de sols souples et durs	35 000.00€	35 000.00€	35 000.00€	35 000.00€
Lot 8 - Peinture	38 500.00€	38 500.00€	38 500.00€	38 500.00€
Lot 9 - Plomberie sanitaire / ventilation	262 000.00€	262 000.00€	262 000.00€	262 000.00€
Lot 10 – Électricité CFO / CFA	63 500.00€	63 500.00€	63 500.00€	63 500.00€
Lot 11 - serrurerie	0.00€	26 250.00€	26 250.00€	0.00€
Total HT	759 980.00€	808 480.00€	798 480.00€	782 230.00€

Décision :

À l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve Avant-Projet Définitif pour les travaux de rénovation énergétique de l'école et de la mairie
- Approuve le coût prévisionnel de 782 230.00€ HT avec mise en option les brises soleil à l'école
- Autorise le lancement de la consultation des entreprises
- Autorise le dépôt du permis de construire
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération

b) Local associatif : Devis complémentaires

Rapporteur : Christophe PACE

Mme le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que lors du conseil du mois d'avril, qu'une délibération pour l'achat d'un container devant servir de local associatif a été actée.

Cependant, d'autres dépenses sont à prévoir pour ce projet :

Fournisseur	HT	TVA	TTC	Observations
SONEPAR (dinan)	1 172.04€	234.41€	1 406.45€	- Fournitures pour l'électrification du bâtiment
SNEF TP (Plesder)	2 956.00€	591.20€	3 547.20€	- Arrachage de la haie de laurier palme, chargement et transport pour mise en stock au dépôt communal
ENEDIS	1 337.00€	267.40€	1 604.40€	- Dépose de l'ancien compteur (sur le bâtiment actuel) et pose du nouveau compteur
SNEF TP (Plesder)	3 289.85€	657.97€	3 947.82€	- Décapage de terre à -40cm du sol fini, chargement de terre et mise en stock sur la commune + remblaiement périphérique - Terrassement et coulage de plots béton 50*50*50, compris pose de réhausse 50*50 (fournie par la commune) - Fourniture et mise en place d'un géotextile + mise en place du gravier de finition (fourni par la commune) - Reprise et raccordement des réseaux à disposition, fourniture et pose d'un réseau EU, électrique et AEP
LNTP CHRISTAUD (Miniac Morvan)	204.15€	41.19€	247.17€	- Réhausse béton pour regard 40*40 qté de 11 - Couvercle béton armé pour regard 40*40 qté de 1
TOTAL	8 959.04€	1 792.17€	10 753.04€	

La dépense sera comptabilisée en section d'investissement, OP 261, article 231

Décision :

À l'unanimité, le conseil municipal :

- Valide tous les devis mentionnés ci-dessus
- Autoriser Mme le Maire à signer tous les devis et documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

La dépense sera comptabilisée en section d'investissement, OP 261, article 231

c) Salle polyvalente : remplacement de matériels

Rapporteur : Denis GOUPIL

Mme le Maire informe le conseil municipal que certains appareils arrivent en fin de vie à la salle polyvalente, notamment le four, la table chauffante et l'armoire froide.

Mme le Maire a demandé des devis à différents prestataires, il en résulte ce qui suit :

COMPTOIR de Bretagne (PACE)	HT	TVA	TTC	Observations
Four	5 393.57€	1 078.71€	6 472.28€	Four mixte à injection directe Modèle CW-101 E – DIRECTSTEAM Capacité de 10 bacs Dimensions : L898*824*1117mm Triple vitrage avec éclairage LED Douchette rétractable Sonde interne multipoints Puissance : 18.60kw
Armoire froide	1 867.69€	373.54€	2 241.23€	Armoire polar réfrigérée positive 1 200L – double porte Capacité totale utilisable 770L Puissance 450W En inox et aluminium, coloris gris Dimensions : 2000(H)*1340(L)*815(P) Classe énergétique : C (712Kwh/an)
Table centrale chauffante	2 600.67€	520.14€	3 120.81€	Meuble chaud central traversant Chauffage ventilé Thermostat de 0 à 90°C Tension : 230V Puissance : 2Kwh Dimensions : 2000(L)*700(I)*850(H)
TOTAL	9 861.93€	1 972.39€	11 834.32€	Forfait installation : offert + remise 20%

FROID OUEST (La Mézière)	HT	TVA	TTC	Observations
Four	5 835.75€	1 167.15€	7 002.90€	Four mixte à injection directe Modèle CW-101 E Capacité de 10 bacs Dimensions : L898*824*1117mm Triple vitrage avec éclairage LED Douchette rétractable Sonde interne multipoints Puissance : 18.60kw
Armoire froide	3 227.18€	645.44€	3 872.62€	Armoire froide GN 2/1 inox AISI 304 Contrôleur numérique tactile et intuitif IP65 Capacité 1 120L Classe énergétique : C Puissance 690WA Dimensions : 1989(H)*1385(L)*794(P)
Table centrale chauffante	2 134.06€	426.81€	2 560.87€	Meuble étuve inox 304 TVT2.20 Chauffage ventilé Thermostat de 0 à 90°C Tension : 230V Puissance : 2Kwh Dimensions : 2000(L)*700(I)*850(H)
TOTAL	11 196.99€	2 239.40€	13 436.39€	

KERFROID (St Samson sur Rance)	HT	TVA	TTC	Observations
---	----	-----	-----	--------------

Four	7 264.49€	1 452.90€	8 717.39€	Four mixte 10 niveaux électrique à chaudière CPW 01 E Dimensions : L898*884*1150mm Humidification variable 5 niveaux 6 vitesses de circulation d'air programmables 6 programmes de lavage Alimentation : TRI 400V+T Puissance : 19kw
Armoire froide	2 285.55€	457.11€	2 742.66€	Armoire inox gastronome 1400 positive GN2/1 Capacité 1 315L Puissance 690WA Dimensions : 2030(H)*1420(L)*800(P)
Table centrale chauffante	2 393.82€	478.76€	2 872.58€	Meuble chaud central traversant Chauffage ventilé Thermostat de 0 à 90°C Tension : 230V Puissance : 2Kwh Dimensions : 2000(L)*700(l)*850(H)
TOTAL	12 666.93€	2 533.39€	15 200.32€	Dont frais d'installation et de mise en service de 723.07€ HT pour les 3 matériels

IGC 22 <i>(Ploufragan)</i>	HT	TVA	TTC	Observations
Four	5 369.78€	1 073.96€	6 443.74€	Four CHEFLUX 12 GN 1/1 Capacité de 10 bacs Inclus : kit première installation (163.03€ht) + piètement haut (443.70€ht) + kit support latéral (125.28€ht) + pack installation (213.30€ht) + cartouche bestprotect (225.90€ht)
Armoire froide	2 681.78€	536.36€	3 218.14€	Armoire Smart 1400 0 + 10 C 2 portes Classe énergétique : B (644kwh/an) Dimensions : 2085(H)*1480(L)*815(P) Capacité 1 356L
Table centrale chauffante	2 910.57€	582.11€	3 492.68€	Meuble chaud central traversant Chauffage ventilé Thermostat de 0 à 90°C Tension : 230V Puissance : 2Kwh Dimensions : 2000(L)*700(l)*900(H)
TOTAL	11 585.13€	2 317.03€	13 902.16€	Dont frais d'installation et de mise en service de 623.00€ HT pour les 3 matériels

La dépense sera comptabilisée en section d'investissement, OP 247, article 2188

Décision :

À l'unanimité, le conseil municipal :

- Valide le devis de la société COMPTOIR de BRETAGNE de Pacé, d'un montant de 11 834.32€ TTC
- Autoriser Mme le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

La dépense sera comptabilisée en section d'investissement, OP 247, article 2188

➤ 4 : ÉCOLE

a) APE : Demande de participation 2^{ème} facture sortie voile 2025-2026

Rapporteur : Anne THIBAULT

L'APE sollicite une participation financière de la part de la commune pour la sortie voile du mois de mai 2026, à laquelle les enfants de la classe de CE2/CM1 ont participé.

Cette activité voile a eu lieu du 18 au 22 mai 2026 au Centre Nautique de Bétineuc.

Le coût de cette activité s'élève à 1 035.00€ et est réparti à parts égales entre les parents, l'APE et la commune.

À ce titre, il est demandé à l'assemblée délibérante de valider la prise en charge de 345.00€ au titre des sorties scolaires et de rembourser l'APE sur présentation de justificatifs.

Décision :

Anne THIBAULT, étant personnellement intéressée, ne prend pas part au vote.

Avec 13 voix, l'assemblée délibérante valide la prise en charge de 345.00€ au titre des sorties scolaires et le remboursement à l'APE sur présentation de justificatifs.

➤ 5 : DIVERS

a) Désignation d'un correspondant incendie et secours

Rapporteur : Sandrine JUHEL

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un correspondant incendie et secours doit être nommé parmi les adjoints et les conseillers municipaux.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, ce correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- 1 Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- 2 Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- 3 Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- 4 Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

Le correspondant doit informer périodiquement le conseil municipal de ses actions.

Décision :

À l'unanimité, le conseil municipal désigne M. Denis GOUPIL comme correspondant incendie et secours

➤ 6 Intercommunalité : informations diverses

Rapporteur : Denis GOUPIL

- 1) Foncière Solidaire des Faluns : report au prochain conseil municipal
- 2) Lecture de la lettre de cadrage budgétaire de Dinan Agglomération
- 3) Lecture de la lettre GHRE du ministre de la Santé
- 4) Lecture du Pacte de gouvernance pour les inscriptions aux commissions et le rétroplanning
- 5) Programme de lutte du frelon asiatique : bilan mitigé car beaucoup de piégeage et malgré tout beaucoup de frelons à éliminer. Le nouveau système de piégeage n'a pas porté ses fruits pour l'année 2026.
- 6) Transport scolaire Dinamo : Rencontre avec le service mobilité de Dinan Agglomération. la Région a transféré sa compétence transport scolaire à Dinan Agglomération sauf pour notre RPI car il est sur 2 départements différents.
- 7) Carrière du Rocher Jéhan : Dinan Agglomération souhaite acquérir cette carrière (trou d'eau de 170 000m³).

➤ 7 Questions diverses :

- Date du prochain conseil municipal : 15 septembre 2026, réunion de bureau le 08 septembre 2026
Date des prochaines commissions + règlement intérieur du CM : envoi aux élus des différentes compositions des commissions et de l'ancien règlement intérieur pour la fixation de dates de rencontres.
- Démoussage des toitures : des devis pour les démoussages des bâtiments communaux ont été faits. Le plus urgent est la maison communale. Cette dépense sera affectée au budget de fonctionnement.
- ADAC22 : candidature pour que la commune siège au conseil d'administration : Denis GOUPIL propose sa candidature.
- Maisons Demeurance : Présentation du problème de réseaux installés sur le domaine privé car une bande a été enlevée du domaine public lors du bornage. A voir comment régulariser la situation.
- Récré en herbe : candidature à ce programme, porté par le PNR, et élaboré en concertation entre la commune et les enseignantes de l'école.
- Bien vieillir en Bretagne : atelier mémoire à partir de septembre 2026 à la mairie
- Gym estivale : tous les lundis de 9h30 à 10h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 22h50

